

Décision n°2025-11-tarifs

Décision portant approbation de tarifs de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » _ PIIM

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Considérant que le laboratoire de « Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires » (PIIM) organise la 37^{ème} édition de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » prévue du 20 au 25 juillet 2025 à Aix-en-Provence,

Considérant que ce colloque constitue une manifestation scientifique internationale dans le domaine de la science des plasmas, les fondamentaux de la physique des plasmas, de la simulation et des diagnostics afférents,

Considérant que cette conférence internationale vise à promouvoir et à diffuser une recherche de haute qualité, en mettant en avant la valorisation et la diffusion des résultats de recherche obtenus notamment sur cette thématique,

Considérant que cet événement vise également à favoriser les échanges entre chercheurs et étudiants désireux d'approfondir leur formation,

Considérant que la formation, la recherche et l'insertion professionnelle des étudiants constituent les principales missions de l'université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » organisée par le laboratoire de « Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires » (PIIM à Aix-en-Provence, campus Schuman.

La conférence se déroulera du 20 au 25 juillet 2025.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Tarifs avant le 25 mai 2025		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Chercheurs – Regular (inclus diner de gala)	545,45 €	600€
Chercheurs – Basic (sans diner de gala)	495,45€	545€
Etudiants – Regular (inclus diner de gala)	409,10€	450€
Etudiants – Basic (sans diner de gala)	359,09€	395€
Accompagnants – Regular (avec déjeuners)	350€	385€
Accompagnants - Basic (sans déjeuners)	200€	220€
Supplément chambre Cité universitaire	181,81€	200€
Tarifs au-delà du 25 mai 2025		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Chercheurs – Regular (inclus diner de gala)	655,45 €	721€
Chercheurs – Basic (sans diner de gala)	605,45€	666€
Etudiants – Regular (inclus diner de gala)	519,09€	571€
Etudiants – Basic (sans diner de gala)	469,09€	516€
Accompagnants – Regular (avec déjeuners)	460€	506€
Accompagnants - Basic (sans déjeuners)	310€	220341€
Supplément chambre Cité universitaire	181,81€	200€

Tarifs Sponsors		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Silver	272,72 €	300€
Gold	545,45€	600€
Regular	1363,63€	1500€

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 21 février 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **18 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **18 MARS 2025**